Salarier des permanents et des intermittents dans l'entreprise culturelle

Non-certifiante | Formation continue

Réf. : 1904171F — Mise à jour : 26 juin 2026

Organisme responsable : **LE JARDIN MODERNE**

Présentation de la formation

Objectifs

- S'orienter dans le cadre réglementaire et connaître les obligations employeur.
- Comprendre l'origine et le mode de calcul des cotisations sociales
- Connaître les spécificités de la paie du personnel intermittent.
- Maîtriser le calendrier et l'ensemble des tâches pour établir une paie : de l'embauche jusqu'au paiement des cotisations.

Programme

► Cadre réglementaire : Code du travail, conventions collectives, accord d'entreprise, licences entrepreneur de spectacles, Guso.
► Les différents types de contrats : CDI, CDD, CDD d'usage, emplois aidés.
► Durées de travail (heures, forfaits, absences, arrêts de travail, congés...).
► Licences et régime d'assurance chômage des intermittent·es du spectacle.
► Éléments de rémunération : brut et net, salaire minimum, cachets, services de répétition, frais professionnels, avantages en nature...
► Caisses du spectacle, bases de cotisations, taux, effectif, seuils, tranches, plafonds, exonérations...
► Les caisses spécifiques aux entreprises de spectacle.
► Documents de paie : bulletin, attestation Unedic, certificat de travail, AEM, congés spectacles...
► Déclarations et paiements des cotisations (DSN, déclarations mensuelles, trimestrielles et annuelles).
► Études de cas pratiques : simulation de paies simples et complexes de salarié·e·s permanent·e·s, d'artistes et de technicien·ne·s du spectacle vivant.

Certifications préparées et métiers visés

Niveau d'entrée
Sans niveau spécifique

Dates et lieux de formation

N° session	Modalité	Lieu	Du	Au
2333331S	Présentiel	Rennes	10/03/2027	12/03/2027

Source : GREF Bretagne #1904171F